

Commune de DORTAN (01590)

7. Finances
7.1 – Décisions
budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026 N° 2026-025

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Date de la convocation :

21 avril 2026

Vote

Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	4

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 06/05/2026
- affichage du 06/05/2026 au 05/07/2026

Président : Lionel CORNATON, Maire

PRESENTS : CORNATON Lionel – RODIA Romain – BAPTISTA MONNET Emeline – VERGNE Jérôme – FACCHINETTI Sandrine – COLOMB Pascal – JOACHY Jean-Paul – LAMBERT Yves (arrivée à 19h08) – DROUINAUD Philippe - SIMONIN Annabelle – BRIDOUX Gérald – DEBOVE Alexandra – DALPHIN Marlène – COLLOMB Mariane – PIVARD Michel – BOUVIER SERRAND Coralie

EXCUSES : DAVID-HENRIET Christophe (pouvoir à Michel PIVARD) – DURET Janine (pouvoir à BOUVIER SERRAND Coralie) – MAÎTRE Séverine (pouvoir à FACCHINETTI Sandrine)

Secrétaire de séance : Sandrine FACCHINETTI

OBJET :

BUDGET COMMUNE

- APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2026

Mme Sandrine FACCHINETTI, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, présente le projet de budget primitif 2026 de la Commune, tel qu'il a été discuté en Commission Finances du 13 avril 2026.

Elle précise que la nomenclature M57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses du personnel). L'assemblée peut autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

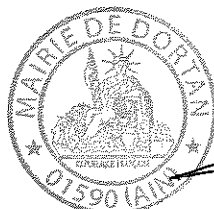
Elle propose aux conseillers d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de Mme FACCHINETTI entendu et après en avoir délibéré,

A 15 voix Pour et 4 Abstentions,

- APPROUVE le principe de la fongibilité des crédits (hors les dépenses du personnel), permettant à Monsieur le Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre en fixant la limite à 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- APPROUVE le budget primitif 2026 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : 2 209 707.46 €
 - Section d'investissement : 851 318.67 €.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
LE MAIRE,
Lionel CORNATON

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE

.....
Date de décision: 29/04/2026

Date de réception de l'accusé 06/05/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : BPCOM2026

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20260429-BPCOM2026-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DOCBUDG-21010148100013-001024-BP-2026-04052026000000
COMMUNE.xml (99_BU-001-210101481-20260506-BPCOM2026-BF-1-
1_1.xml)

Annexe : DEL 2026025 DU 29/04/2026 APPROBATION BP COMMUNE 2026.pdf (
70_DE-001-210101481-20260506-BPCOM2026-BF-1-1_2.pdf)
DEL 2026025 DU 29/04/2026 APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2026
COMMUNE

Annexe : NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BP COMMUNE
2026.pdf (71_AN-001-210101481-20260506-BPCOM2026-BF-1-
1_3.pdf)
NOTE DE SYNTHESE BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE